

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Laurent Lapalme](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8c4634b89373985da2e98d53>

Date d'obtention : 2023-10-24 20:13:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Prendre la déclaration de la victime-du parents ou de l'amis.
- 2- Si déclaration viens d'une personnes externe à la situation (parent ou amis) faire grille d'intervention avec les acteurs en individuelle. Rencontrer la victime en rencontre individuel après (grille d'intervention)
- 3- Rencontrer la victime en individuelle et remplir la grille. Expliquer à l'accusé les répercussion légale de ses actes (Si refus de la victime contacter service de police)
- 4- Rencontrer ensuite l'accusé en individuelle, saisir l'appareil technologique (cellulaire) contenant le matériel. (appel police pour récupérer le téléphone et faire intervention auprès de l'accusé)
- 5- En tout moment ne jamais regarder ou consulter les dites images.
- 6- Si après les rencontres l'intervenant viens à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'un geste malveillant, il peut demander la suppression de l'image dans le cellulaire et se fier aux codes et procédures de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout les cas ne sont pas nécessairement des cas de pornographie juvénile.
Un des éléments le plus important et de saisir le cellulaire afin d'évité la propagation des images. Quand refus contacter la police le plus vite possible.
Toujours faire ses interventions sans jugement et en respectant les règles de la protection de la jeunesse.
Toujours rencontrer les personnes en ordre 1- Personnes ayant déclaré l'évènement 2- Témoins 3- Accusé
La police ne peut pas faire de demande d'enquête dans l'école, c'est leurs mandat d'enquêter.
S'il ne s'agit pas de matériel de nature pornographie juvénile se fier au protocole de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'accusé. Il faut bien expliquer les répercussion d'une non collaboration. Il faut bien faire l'intervention pour avoir les meilleurs chance possible de récupérer l'appareil et donc réduire les risques de transmission de l'image.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

